



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 64

TROISIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière et la reconnaissance des territoires, M. LOISELLE soulève une question de privilège au sujet des objections qu'aurait soulevées le député de La Vérendrye contre l'usage du français à l'Assemblée et propose qu'on obtienne et diffuse publiquement les enregistrements audios de l'échange survenu la semaine passée durant la période des questions orales pour faire la lumière sur les propos du député de La Vérendrye et que ce dernier présente officiellement des excuses aux députés de l'Assemblée, aux francophones du Manitoba et aux Manitobains pour avoir contrevenu à l'article 23 de la *Loi sur le Manitoba* et pour avoir manqué de respect au privilège accordé à tous les députés de cette Assemblée.

MM. NARTH et JOHNSON interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Immédiatement après la question de privilège soulevée par M. LOISELLE, M. le *premier ministre* KINERW invoque le *Règlement* alléguant que les propos tenus par le député de La Vérendrye en réponse à la question de privilège sont contraires au *Règlement* en ce qui a trait à l'usage des deux langues officielles.

M. JOHNSON intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

M. le *ministre* WIEBE dépose le rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Manitoba et du Tribunal d'arbitrage des droits de la personne pour l'année se terminant le 31 décembre 2024.

(Document parlementaire n° 55)

M. le *ministre* MOYES dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 1 à 3 présentées par M. LAGASSÉ le 4 mai 2026 :

1. De nombreux électeurs de la circonscription électorale du Chemin-Dawson ont exprimé des inquiétudes concernant la société Sio Silica. Le mois dernier, M^{me} Carla Devlin, présidente de cette société, a déclaré publiquement que son projet irait de l'avant une fois la licence environnementale approuvée. Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pourrait-il préciser si la direction de Sio Silica a reçu des promesses ou des garanties qui expliqueraient un tel niveau de certitude quant à l'avenir du projet?
2. Compte tenu de la déclaration publique de la présidente de Sio Silica selon laquelle le projet irait de l'avant, le ministre de l'Environnement et du Changement climatique pourrait-il confirmer si le gouvernement provincial envisage réellement de délivrer une nouvelle licence environnementale à Sio Silica et, le cas échéant, fournir un échéancier clair en ce qui concerne cette décision?
3. La proposition précédente de Sio Silica a été rejetée en raison des risques pour l'eau potable et de ses méthodes d'extraction non éprouvées. La présidente de Sio Silica a souligné que la mine contenait 15 milliards de tonnes de dépôt de sable de silice et que la société avait l'intention de l'extraire dans sa totalité. Quelles sont les nouvelles preuves scientifiques que le gouvernement provincial a examinées et a-t-il conclu que le projet pouvait désormais aller de l'avant sans compromettre les aquifères du Manitoba et l'eau potable de milliers de Manitobains?

(Document parlementaire n^o 56)

M^{me} la *ministre* NAYLOR dépose la réponse aux questions écrites n^{os} 4 et 5 présentées par M. LAGASSÉ le 20 mai 2026 :

4. La ministre du Transport et de l'Infrastructure pourrait-elle fournir les critères précis que le gouvernement provincial utilise afin de déterminer s'il y a lieu d'approuver des réductions de limites de vitesse à proximité des écoles et indiquer si ces critères ont été appliqués à l'égard des collectivités de Landmark et de Lorette?
5. Les résidents de la circonscription du Chemin-Dawson, en particulier ceux de Lorette, ont exprimé à maintes reprises leurs préoccupations concernant des enfants qui marchent le long d'une route où la limite de vitesse est de 70 km/h. La ministre du Transport et de l'Infrastructure pourrait-elle indiquer les mesures immédiates qui seront prises dans cette circonscription pour améliorer la sécurité des piétons pendant qu'un examen officiel de la limite de vitesse est en cours?

(Document parlementaire n^o 57)

M^{me} NAYLOR, *ministre du Transport et de l'Infrastructure*, fait une déclaration au sujet du Mois de la fierté.

M. BEREZA fait des observations sur la déclaration.

M. MOYES, *ministre de l'Environnement et du Changement climatique*, fait une déclaration au sujet de la Journée de reconnaissance des agents de l'environnement qui a eu lieu aujourd'hui.

M. BALCAEN fait des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} DELA CRUZ, M. KHAN, M^{me} la *ministre* SCHMIDT, M^{me} HIEBERT et M. BRAR font des déclarations de député.

L'Assemblée permet à M^{me} la *ministre* FONTAINE de présenter la proposition qui suit :

Attendu :

qu'un sous-comité du Comité permanent des affaires législatives a été constitué et chargé de la procédure d'embauche pour le poste de directeur général des élections;

qu'après la tenue d'un concours public et l'examen des candidatures, le sous-comité a recommandé au Comité la nomination de M. Josh Watt au poste de directeur général des élections;

que le Comité fait la même recommandation à l'Assemblée législative du Manitoba,

il est proposé que, conformément au paragraphe 23(1) de la *Loi électorale*, M. Josh Watt soit nommé au poste de directeur général des élections à compter du 15 juillet 2026.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la « Westminster United Church Foundation »/The Westminster United Church Foundation Incorporation Amendment Act* —, à l'exclusion des frais d'impression.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément aux paragraphes 2(16) et 2(17) du *Règlement*, l'Assemblée procède à l'approbation et à la troisième lecture des projets de loi désignés.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 3 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE et M. KING interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE et M. BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des armes à lame longue/The Long-Bladed Weapon Control Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 9 — *Loi sur la réglementation des armes de rue/The Street Weapons Control Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 31 — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE et M. BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 34 — *Loi modifiant la Loi sur les subpoenas interprovinciaux/The Interprovincial Subpoena Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 40 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE et M. BALCAEN interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 42 — *Loi modifiant diverses lois en matière de véhicules automobiles/The Motor Vehicle Statutes Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE et M. KING interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* WIEBE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 44 — *Loi corrective de 2026/The Minor Amendments and Corrections Act, 2026* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* WIEBE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur l’accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l’accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 6 — *Loi sur la reconnaissance des langues des signes/The Sign Languages Recognition Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique et qui a été amendé par la suite.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* FONTAINE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 36 — *Loi modifiant la Loi sur les services à l’enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* FONTAINE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* MARCELINO propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 11 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (notes du médecin en cas d'absence d'un employé)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes for Employee Absences)* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives et qui a été amendé par la suite.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* MARCELINO intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SANDHU propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 15 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SANDHU et M. GUENTER interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* SMITH propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SMITH intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MOYES propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 18 — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets (renforcement de l'application de la Loi)/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act (Strengthening Enforcement)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MOYES et M. NESBITT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MOYES propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 37 — *Loi modifiant diverses lois en matière d'environnement/The Environmental Statutes Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MOYES et M. NESBITT interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* MOYES dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 37.

(Document parlementaire n° 58)

M. le *ministre* KOSTYSHYN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 19 — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* KOSTYSHYN et M. NARTH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Ministre ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 26 — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (fin de l'imposition d'heures supplémentaires aux infirmiers)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Eliminating Mandatory Overtime for Nurses)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA et M^{me} COOK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Ministre ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 27 — *Loi sur la déclaration de principes sur les soins de santé offerts aux patients et modification de la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Declaration of Principles for Patient Health Care Act and Amendments to The Health System Governance and Accountability Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA et M^{me} COOK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Ministre ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (ratios infirmier-malade)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Nurse-to-Patient Ratios)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Ministre ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 32 — *Loi visant à améliorer l'accès au dépistage du cancer du sein/The Improving Access to Breast Cancer Screening Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA et M^{me} COOK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Ministre ASAGWARA propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 50 — *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies, la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur la santé publique/The Pharmaceutical Amendment, Regulated Health Professions Amendment and Public Health Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Ministre ASAGWARA et M^{me} COOK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* CABLE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur l’Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* CABLE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* CABLE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur les centres d’apprentissage pour adultes/The Adult Learning Centres Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* CABLE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* CABLE propose l’approbation, la troisième lecture et l’adoption de la version amendée du projet de loi 45 — *Loi sur le Yellowquill University College et modification de la Loi sur l’administration de l’enseignement postsecondaire/The Yellowquill University College Act and Amendments to The Advanced Education Administration Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s’élève un débat.

M^{me} la *ministre* CABLE intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* SIMARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 33 — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SIMARD et M. KING interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'Association des commissions scolaires du Manitoba/The Public Schools Amendment and Manitoba School Boards Association Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent de la justice.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* SCHMIDT et M. EWASKO interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Pendant le débat, le président intervient et demande au député du Lac-du-Bonnet, qui a utilisé les termes « come clean », de se rétracter.

M. EWASKO se rétracte.

M^{me} la *ministre* KENNEDY propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 41 — *Loi sur la promotion de l'inclusion dans le sport amateur/The Promoting Inclusion in Amateur Sport Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* KENNEDY et M. EWASKO interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* NAYLOR propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 43 — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des affaires législatives.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* NAYLOR intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Immédiatement après le débat, le président rend une décision sur le rappel au *Règlement* soulevé par le premier ministre pendant l'examen des questions à l'ordre du jour au sujet des commentaires du député de La Vérendrye, concluant que le rappel au *Règlement* était fondé, et demande au député de présenter des excuses sans équivoque.

M. NARTH présente des excuses sans équivoque.

Anita NEVILLE, *lieutenante-gouverneure de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 17 h 55 et prend place sur le trône.

Le président s'adresse à la lieutenante-gouverneure en ces termes :

« Au cours de la présente session, l'Assemblée législative a adopté certains projets de loi que je vous demande de sanctionner. »

La greffière aux Journaux de l'Assemblée législative lit le titre des projets de loi à sanctionner, comme suit :

« (N^o 2) — *Loi modifiant la Loi sur la distribution non consensuelle des images intimes/The Non-Consensual Distribution of Intimate Images Amendment Act*;

« (N° 3) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act;*

« (N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act;*

« (N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur l'accessibilité pour les Manitobains et la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs (Semaine de sensibilisation à l'accessibilité)/The Accessibility for Manitobans Amendment Act and The Commemoration of Days, Weeks and Months Amendment Act (Access Awareness Week);*

« (N° 6) — *Loi sur la reconnaissance des langues des signes/The Sign Languages Recognition Act;*

« (N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des armes à lame longue/The Long-Bladed Weapon Control Amendment Act;*

« (N° 9) — *Loi sur la réglementation des armes de rue/The Street Weapons Control Act;*

« (N° 10) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congé d'attachement en cas d'adoption ou de recours à la gestation pour autrui)/The Employment Standards Code Amendment Act (Attachment Leave for Adoption and Surrogacy);*

« (N° 11) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (notes du médecin en cas d'absence d'un employé)/The Employment Standards Code Amendment Act (Sick Notes for Employee Absences);*

« (N° 14) — *Loi modifiant la Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)/The Public Interest Disclosure (Whistleblower Protection) Amendment Act;*

« (N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur/The Consumer Protection Amendment Act;*

« (N° 16) — *Loi modifiant la Loi sur la santé mentale/The Mental Health Amendment Act;*

« (N° 17) — *Loi modifiant la Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes/The Adult Abuse Registry Amendment Act;*

« (N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets (renforcement de l'application de la Loi)/The Waste Reduction and Prevention Amendment Act (Strengthening Enforcement);*

« (N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act;*

« (N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act;*

« (N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes/The Advocate for Children and Youth Amendment Act;*

« (N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (fin de l'imposition d'heures supplémentaires aux infirmiers)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Eliminating Mandatory Overtime for Nurses);*

« (N° 27) — *Loi sur la déclaration de principes sur les soins de santé offerts aux patients et modification de la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé/The Declaration of Principles for Patient Health Care Act and Amendments to The Health System Governance and Accountability Act;*

« (N° 28) — *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle au sein du système de santé (ratios infirmier-malade)/The Health System Governance and Accountability Amendment Act (Nurse-to-Patient Ratios);*

« (N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Winnipeg/The University of Winnipeg Amendment Act;*

« (N° 30) — *Loi sur le Comité d'examen des décès causés par de la violence de la part d'un partenaire intime/The Intimate Partner Violence Death Review Committee Act;*

« (N° 31) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act;*

« (N° 32) — *Loi visant à améliorer l'accès au dépistage du cancer du sein/The Improving Access to Breast Cancer Screening Act;*

« (N° 33) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire et la Charte de la ville de Winnipeg/The Planning Amendment and City of Winnipeg Charter Amendment Act;*

« (N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les subpoenas interprovinciaux/The Interprovincial Subpoena Amendment Act;*

« (N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur les centres d'apprentissage pour adultes/The Adult Learning Centres Amendment Act;*

« (N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act;*

« (N° 37) — *Loi modifiant diverses lois en matière d'environnement/The Environmental Statutes Amendment Act;*

« (N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'Association des commissions scolaires du Manitoba/The Public Schools Amendment and Manitoba School Boards Association Amendment Act;*

« (N° 39) — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur l'administration des impôts et des taxes et divers impôts et taxes/The Manitoba Hydro Amendment and Tax Administration and Miscellaneous Taxes Amendment Act;*

« (N° 40) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act;*

« (N° 41) — *Loi sur la promotion de l'inclusion dans le sport amateur/The Promoting Inclusion in Amateur Sport Act;*

« (N° 42) — *Loi modifiant diverses lois en matière de véhicules automobiles/The Motor Vehicle Statutes Amendment Act;*

« (N° 43) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act;*

« (N° 44) — *Loi corrective de 2026/The Minor Amendments and Corrections Act, 2026;*

« (N° 45) — *Loi sur le Yellowquill University College et modification de la Loi sur l'administration de l'enseignement postsecondaire/The Yellowquill University College Act and Amendments to The Advanced Education Administration Act;*

« (N° 46) — *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières/The Securities Amendment Act;*

« (N° 48) — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels et la Loi sur l'aménagement du territoire (biens-fonds cédés à des fins publiques)/The Real Property Amendment and Planning Amendment Act (Land Conveyed for Public Purposes);*

« (N° 49) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques commerciales/The Business Practices Amendment Act;*

« (N° 50) — *Loi modifiant la Loi sur les pharmacies, la Loi sur les professions de la santé réglementées et la Loi sur la santé publique/The Pharmaceutical Amendment, Regulated Health Professions Amendment and Public Health Amendment Act;*

« (N° 51) — *Loi sur la gouvernance de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité au sein du secteur public/The Public Sector Artificial Intelligence and Cybersecurity Governance Act;*

« (N° 53) — *Loi d'exécution du budget de 2026 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2026;*

« (N° 234) — *Loi sur les architectes paysagistes/The Registered Landscape Architects Act;*

« (N° 300) — *Loi modifiant la Loi sur la Fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act;*

Lundi 1^{er} juin 2026

« (N° 301) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation la « Westminster United Church Foundation »/The Westminster United Church Foundation Incorporation Amendment Act* ».

Le greffier de l'Assemblée législative annonce la sanction des projets de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, la lieutenant-gouverneure sanctionne les projets de loi en question. »

À 18 h 11, la lieutenant-gouverneure se retire.

La séance est levée à 18 h 12.

Le président,

Tom Lindsey